



PROGRAMMES EPD EN EUROPE

Fonctionnement, convergence et
reconnaisances mutuelles

Livre Blanc - 2026



Avant propos

Les Environmental Product Declarations (EPD) sont des **déclarations environnementales de type III**, encadrées par la norme ISO 14025, visant à quantifier et communiquer les performances environnementales des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie.

De manière générale, elles reposent sur la méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie (ACV), telle que définie par les normes ISO 14040 et ISO 14044. Dans le secteur de la construction, les exigences spécifiques sont définies par la norme EN 15804 + A2.

Les EPD s'imposent progressivement comme un standard incontournable dans le secteur de la construction et des équipements techniques du bâtiment. Pourtant, leur paysage réglementaire reste souvent perçu comme complexe : plusieurs programmes coexistent en Europe, chacun avec ses propres règles, sa propre terminologie et ses propres exigences.

Ce livre blanc propose un état des lieux clair et accessible des principaux programmes EPD européens. Il décrit leur fonctionnement, leurs spécificités, et les mécanismes de reconnaissance mutuelle qui permettent de diffuser une même EPD au-delà d'un cadre national. L'analyse est volontairement centrée sur le secteur des Équipements Électriques et Électroniques (EEE), afin d'en évaluer la portée concrète pour les industriels de ce secteur.

Auteure



Axelle Bertand

Docteur en Analyse de Cycle de Vie & Écoconception

1. Comprendre les EPD : quelques repères fondamentaux

1.1 Qu'est-ce qu'une EPD ?

Une EPD est un document standardisé qui quantifie les impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie : de l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie, en passant par sa fabrication, son transport et son usage.

Les EPD appartiennent à la catégorie des déclarations environnementales de type III, définie par la norme ISO 14025. Elles reposent sur la méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie (ACV), encadrée par les normes ISO 14040 et ISO 14044. Dans le secteur de la construction, des exigences supplémentaires sont fixées par la norme européenne EN 15804+A2.

Ce qui distingue une EPD d'une simple communication marketing sur l'environnement, c'est sa rigueur méthodologique et sa vérification par un tiers indépendant. L'information délivrée est quantitative, transparente et vérifiée — ce qui en fait un outil crédible pour comparer des produits appartenant à une même catégorie, dans la mesure où les EPDs ont été réalisées sur la même base méthodologique.

Important !

En France, dans le secteur des EEE, la dénomination utilisée est « PEP » (Profil Environnemental Produit) plutôt qu'EPD. Il ne s'agit pas d'un document différent : un PEP est une EPD de type III, conforme à la norme ISO 14025. Seule la terminologie change, le contenu et le niveau d'exigence étant strictement équivalents.

1.2 Comment se construit une EPD ?

La réalisation d'une EPD suit un processus structuré en plusieurs étapes : définition du cadre et des règles applicables au produit, collecte et modélisation des données d'inventaire, calcul des impacts environnementaux selon les indicateurs requis, vérification indépendante des résultats et de la méthodologie, puis enregistrement et publication dans le programme opérateur.

Chaque programme opérateur — PEP ecopassport, International EPD System, IBU, etc. — définit les règles méthodologiques à respecter pour les produits relevant de son périmètre.

Ces règles s'organisent en deux niveaux :

- des règles générales applicables à une grande catégorie de produits (appelées PCR) ;
- des règles spécifiques à une sous-catégorie de produits (appelées PSR, c-PCR, NPCR Part B ou Sub-PCR selon les programmes).

Ce double niveau garantit à la fois une cohérence d'ensemble et une précision adaptée à chaque type de produit.

1.3 Pourquoi réaliser un EPD ?

Les motivations pour réaliser un EPD sont multiples et souvent complémentaires.

Répondre aux exigences réglementaires.

La réglementation environnementale des bâtiments (RE2020 en France, mais aussi les réglementations en vigueur dans d'autres pays européens) s'appuie de plus en plus sur des données environnementales vérifiées. Disposer d'une EPD permet de répondre directement à ces exigences avec des données spécifiques aux produits, plus fiables que les données génériques.

Accéder aux marchés et renforcer la compétitivité.

Une EPD est devenue un critère de sélection dans un nombre croissant d'appels d'offres, notamment sur les marchés publics. Son absence peut conduire à une exclusion. A contrario, sa présence ouvre des portes et réduit les risques commerciaux.

Gagner en visibilité dès la phase de conception.

Les bureaux d'études intègrent les produits disposant d'EPD dans leurs outils ACV. Être présent dans ces outils, dès la conception d'un bâtiment, augmente significativement les chances d'être prescrit et retenu.

Identifier des leviers d'optimisation.

La démarche ACV sous-jacente est aussi un outil de pilotage interne. Elle permet de repérer les étapes du cycle de vie les plus impactantes, d'orienter des actions d'éco-conception et de réduire à la fois les impacts environnementaux et certains coûts de production.

2. Les principaux programmes EPD européens

Six programmes EPD sont analysés dans ce livre blanc, sélectionnés sur la base de leur représentativité à l'échelle européenne (volume d'EPD publiées, données issues de l'étude EPD Facts & Figures 2025 d'ECO Platform).

Il s'agit de : PEP ecopassport (France), International EPD System (Suède), EPD Global (Norvège), EPD Denmark (Danemark), EPD Italy (Italie) et IBU (Allemagne).

Les données présentées ont été collectées au premier trimestre 2026.

Important !

Bien que ces programmes soient d'origine nationale, ils ne sont pas réservés aux entreprises du pays concerné. N'importe quel industriel peut y recourir, dès lors qu'il respecte les exigences méthodologiques et procédurales du programme. Cette dimension transnationale est précisément ce qui rend leur comparaison pertinente pour une stratégie de déploiement européen.

2.1 PEP ecopassport — France

PEP ecopassport est le programme français de déclarations environnementales dédié aux EEE dans le bâtiment. C'est le seul programme européen dont le périmètre est entièrement centré sur ce secteur, ce qui lui confère une position de référence unique en Europe sur celui-ci.



Le programme s'appuie sur un PCR général pour l'ensemble des EEE, décliné en une vingtaine de PSR couvrant les principales familles de produits : câbles et raccords, appareils de chauffage, systèmes de ventilation, climatisation, luminaires, bornes de recharge pour véhicules électriques, systèmes de sécurité incendie, etc. Cette couverture sectorielle très fine est l'une des forces distinctives du programme.

Avec plus de 5 300 PEP publiés à ce jour, dont près de 1 750 sur la seule année 2024, le programme connaît une dynamique de publication forte et continue. Cette montée en puissance reflète l'appropriation croissante du dispositif par les industriels du secteur, notamment dans le contexte de la RE2020.

Année	2022	2023	2024	2025
Publications / an	485	917	1739	1751

Tableau 1 — Évolution annuelle du nombre de PEP publiés
(source : PEP ecopassport)

2.2 International EPD System — Suède



Opéré par EPD International AB et basé sur la plateforme Environdec, l'International EPD System est l'un des programmes les plus étendus géographiquement. Il est présent en Europe, en Amérique du Nord, en Asie-Pacifique et en Turquie, ce qui en fait un support particulièrement adapté aux stratégies de publication internationale.

Le programme est multisectoriel et recense environ 18 800 EPD publiées. Pour les EEE, un PCR spécifique a été publié en 2024, complété par huit règles spécifiques (c-PCR) : quatre déjà enregistrées, quatre en cours de développement. Fait notable : les quatre c-PCR enregistrés présentent tous une correspondance directe avec des PSR du programme PEP ecopassport (appareillages électriques, bornes de recharge, luminaires, câbles). Ces règles s'appuient sur les référentiels du programme français, traduisant une démarche d'alignement entre les deux programmes.

2.3 EPD Global — Norvège

EPD Global est porté par la Fondation EPD-Norge. Historiquement orienté vers les produits de construction, il a développé l'un des réseaux de reconnaissance mutuelle les plus étendus d'Europe, avec des partenaires en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.



Parmi les 19 règles spécifiques (NPCR Part B) exploitables, quatre concernent des EEE : câbles électriques, cheminements de câbles, composants de ventilation et modules photovoltaïques. Le programme recense environ 9 980 EPD publiées, dont près de 2 300 dans le secteur EEE — l'un des volumes les plus importants après PEP ecopassport.

2.4 EPD Denmark — Danemark



EPD Denmark se distingue par sa hiérarchisation formalisée des sources de règles complémentaires :

- lorsqu'une règle CEN existe pour une catégorie de produit, son utilisation est obligatoire ;
- à défaut, des règles issues de programmes partenaires peuvent être utilisées, via les MRA définis en partie 3 du présent livre blanc ;
- en dernier recours, des règles d'autres programmes reconnus par ECO Platform sont acceptées. Cette flexibilité est atypique parmi les programmes européens.

La base de données recense 614 EPD, dont 95 dans le secteur EEE. Quarante EPD bénéficient de mécanismes de reconnaissance mutuelle avec les programmes IBU, International EPD System et EPD Global.

2.5 EPD Italy — Italie

EPD Italy est opéré par EPDItaly, organisme accrédité par Accredia, avec vérification assurée par des organismes reconnus internationalement.



Le programme se distingue par un engagement marqué sur le secteur EEE : un Core PCR dédié aux équipements électriques et électroniques, complété par dix Sub-PCR spécifiques couvrant notamment les onduleurs, systèmes de stockage d'énergie, éclairage, transformateurs, bornes de recharge, câbles et tableaux électriques. Neuf de ces dix catégories présentent une correspondance avec des PSR PEP ecopassport. La base de données recense 2 063 EPD publiées, dont 113 dans le secteur EEE.

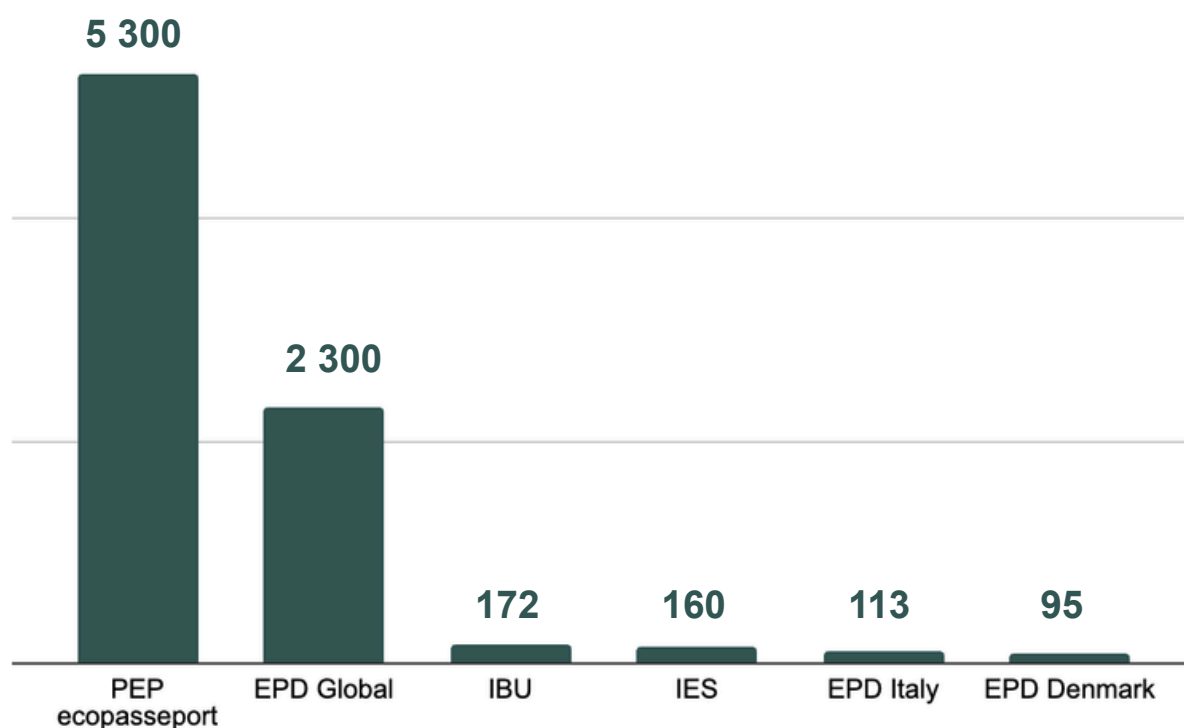
2.6 IBU — Allemagne



L'Institut Bauen und Umwelt (IBU) est l'un des programmes les plus anciens et les plus fournis d'Europe avec environ 3 256 EPD publiées, très orienté vers les produits et matériaux de construction.

Sa structure repose sur un PCR Part A transversal, complété par 163 PCR Part B. Pour les EEE, neuf des dix-sept catégories étudiées présentent une correspondance avec des PSR PEP ecopassport, bien que le niveau de détail des règles IBU reste généralement moins fin que celui du programme français pour ces catégories. Environ 172 EPD sont estimées dans le périmètre EEE.

2.7 Récapitulatif des volumes d'EPD publiés, portant sur les EEE



3. Les reconnaissances mutuelles entre programmes

3.1 Qu'est-ce qu'un MRA ?

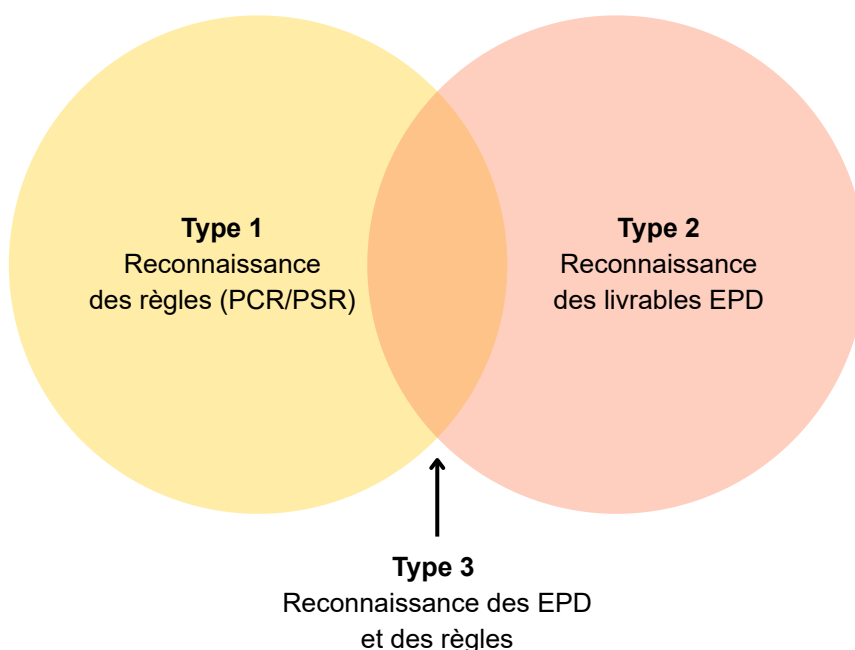
Un Mutual Recognition Agreement (MRA), ou accord de reconnaissance mutuelle, est un accord bilatéral entre deux programmes EPD. Son objectif : permettre qu'une EPD élaborée et publiée dans un programme soit acceptée par un autre programme — sous conditions et sans nécessiter une refonte complète des travaux. Ces accords sont encadrés par la spécification technique ISO/TS 14029:2022.

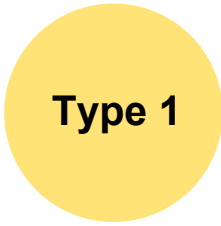
L'intérêt des MRA est clair pour les industriels : ils permettent de réduire les coûts et les délais liés à la publication dans plusieurs programmes, d'élargir la diffusion géographique des EPD, et de favoriser l'harmonisation progressive des règles entre programmes.

Important

Un MRA ne garantit pas une comparabilité totale entre EPD issues de programmes différents. Des écarts peuvent subsister dans les choix méthodologiques ou les hypothèses par défaut. Les MRA sont avant tout des mécanismes de reconnaissance administrative et/ou méthodologique — et non une assurance d'équivalence stricte entre toutes les déclarations.

3.2 Trois types de MRA aux implications très différentes





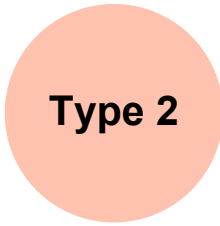
Type 1

Type 1 – Reconnaissance des règles (PCR/PSR)

Dans ce cas, un programme reconnaît les règles méthodologiques d'un programme partenaire, mais pas les EPD elles-mêmes. Un industriel peut utiliser des règles de l'autre programme pour élaborer son EPD, mais la déclaration devra être vérifiée et publiée selon les procédures du programme cible. L'intérêt principal est l'alignement méthodologique : il réduit les risques de divergences et facilite la préparation d'une EPD multi-programmes, sans dispenser d'un nouveau processus de publication.

Type 2 – Reconnaissance des EPD

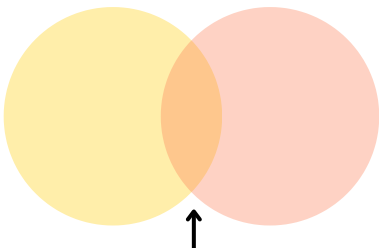
Un programme accepte les EPD d'un programme partenaire, sans reconnaître formellement l'équivalence de leurs règles. Ce mécanisme s'apparente à un double enregistrement : une EPD existante peut être enregistrée dans le programme partenaire, mais des contrôles complémentaires ou des ajustements de format peuvent être exigés, ainsi que des frais supplémentaires. C'est une voie utile pour étendre rapidement la diffusion d'une EPD, sans toutefois offrir la portabilité complète du Type 3.



Type 2

Type 3 – Reconnaissance des EPD et des règles (EPD + PCR/PSR)

C'est le niveau d'intégration le plus élevé. Les deux programmes reconnaissent à la fois les déclarations et les règles utilisées pour les produire. Une EPD fondée sur les règles d'un programme peut être acceptée dans le programme partenaire sans remise en cause de la méthodologie appliquée. Pour les industriels, c'est le scénario le plus favorable : une même ACV peut servir de base à des publications dans plusieurs programmes, avec des adaptations essentiellement formelles. Les coûts marginaux par marché additionnel sont minimisés.



Type 3

3.3 Cartographie des MRA entre les six programmes

Le tableau suivant présente les accords de reconnaissance mutuelle identifiés entre les six programmes étudiés.

Programme	EPD Global	IES	IBU	EPD Italy	PEP	EPD Denmark
EPD Global		Type 3	Type 3	Type 3	Type 3	Type 3
International EPD System (IES)	Type 3		Type 2	-	Type 1	Type 3
IBU	Type 3	Type 2		Type 3	-	-
EPD Italy	Type 3	-	Type 3		-	-
PEP ecopassport (PEP)	Type 3	Type 1	-	-		-
EPD Denmark	Type 3	Type 3	-	-	-	

Type 1 : Reconnaissance des règles Type 2 : Reconnaissance des EPD Type 3 : Reconnaissance des EPD & des règles

Tableau 2 — Cartographie des MRA entre les programmes étudiés

EPD Global et International EPD System se distinguent par l'étendue de leurs réseaux (respectivement huit et sept partenaires), incluant des programmes extra-européens. Ces deux programmes constituent des hubs naturels pour une stratégie de diffusion internationale.

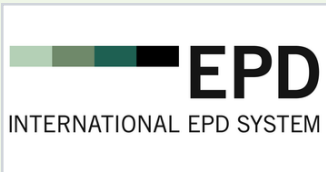
PEP ecopassport et EPD Denmark affichent un réseau plus limité (deux partenaires chacun), concentré sur les pays nordiques. Pour PEP ecopassport, cela reflète en partie son positionnement sectoriel très spécifique, qui rend la mise en place de MRA plus complexe avec des programmes généralistes.

Important !

Le nombre de partenaires MRA ne détermine pas le volume d'EPD publiées dans un programme. La maturité réglementaire nationale, l'appropriation des EPD par les acteurs locaux et les infrastructures numériques disponibles sont des facteurs tout aussi déterminants.

3.4 Focus sur les MRA de PEP ecopassport

Pour les fabricants d'EEE qui partent du programme PEP ecopassport, deux MRA sont directement pertinents.


X


Avec International EPD System — MRA de Type 1 (Règles uniquement)

Le MRA entre PEP ecopassport et International EPD System porte sur la reconnaissance des règles (PCR/PSR), pas sur les EPD elles-mêmes. Un industriel peut élaborer une EPD selon le cadre de l'International EPD System en utilisant des règles alignées avec celles de PEP ecopassport pour les EEE, garantissant ainsi une forte cohérence méthodologique entre les deux programmes.

Si l'objectif est de disposer à la fois d'un PEP et d'une EPD publiée dans l'International EPD System, deux publications distinctes restent nécessaires, chacune avec son propre processus de vérification. Le MRA facilite l'alignement entre les deux et réduit les besoins d'ajustements techniques, mais ne supprime pas la nécessité de deux processus de publication séparés.

Avec EPD Global — MRA de Type 3 (EPD + règles)

Le MRA entre PEP ecopassport et EPD Global est le plus intégré. Il couvre à la fois les EPD et les règles de catégorie, sur la catégorie des fils et câbles.

Une EPD fondée sur les règles PEP ecopassport peut être reconnue dans le cadre d'EPD Global, et inversement.

Pour un industriel, c'est le scénario le plus favorable : une même ACV peut servir de base à une publication PEP et à une diffusion via EPD Global, avec des adaptations limitées aux aspects formels. Des frais administratifs liés au double enregistrement peuvent subsister, et une seconde vérification peut être requise selon les programmes, mais les fondements méthodologiques sont partagés.


X


4. Points clés à retenir

Les programmes EPD européens partagent un socle normatif commun (ISO 14025, EN 15804+A2), mais présentent des différences importantes dans leur périmètre sectoriel, leur structure de règles et leur niveau d'ouverture aux reconnaissances mutuelles.

Voici les principaux enseignements de cette analyse.

1

PEP ecopassport reste la référence technique en Europe pour les EEE, avec la couverture sectorielle la plus complète et un réseau de PSR inégalé. Plusieurs programmes (International EPD System, EPD Italy, IBU) s'appuient d'ailleurs sur ses règles pour développer leurs propres référentiels EEE.

2

Les reconnaissances mutuelles existent et se développent, mais leur portée est variable. Un **MRA de Type 3** (comme celui entre PEP ecopassport et EPD Global) offre le **levier le plus puissant** pour déployer des EPD à l'international à coût marginal réduit.

3

Un MRA de Type 1 (comme avec International EPD System) **facilite l'alignement méthodologique** sans toutefois permettre la réutilisation directe d'une EPD existante.

4

L'hétérogénéité des programmes — terminologies différentes, structures de règles variées, niveaux de détail inégaux — **reste un facteur de complexité**. La connaissance de ces mécanismes est un prérequis pour élaborer une stratégie de déclaration environnementale cohérente et efficiente à l'échelle européenne.

5

Le nombre de MRA d'un programme n'est pas corrélé à son volume d'EPD publiées. Les facteurs structurels nationaux (réglementation, maturité du marché, infrastructures) jouent un rôle tout aussi déterminant.

Naviguer entre les programmes opérateurs, choisir le bon référentiel, structurer sa collecte de données, gérer la vérification tierce partie... **La démarche EPD reste complexe, même pour des équipes aguerries.**

C'est précisément pour répondre à ces enjeux que Qweeko a été conçue : une plateforme SaaS dédiée aux fabricants EEE et CVC, pour structurer, générer et publier ses EPD. Selon votre niveau de maturité et vos ressources internes, vous pouvez piloter votre démarche en autonomie ou vous appuyer sur nos experts pour des EPD clés en main.

Vous souhaitez évaluer comment intégrer les EPD dans votre stratégie produit ?

[Prenez contact avec nos experts](#)

